



# Syndicat National CGT des Chancelleries et Services Judiciaires

## Revalorisation IFSE des greffiers et DSGJ : décryptage

Un courrier du garde des sceaux daté du 9 mai détaille les revalorisations des IFSE des greffiers et des DSGJ qui avaient été annoncées par un mail du 9 mars.

D'abord, il faut rappeler que ces revalorisations n'ont fait l'objet d'aucune négociation ni même de réunion préalable ! Cela n'avait pas été le cas pour la revalorisation de l'IFSE des corps communs qui avait été présentée lors d'une réunion du 18 mars 2022.

Ensuite, même si un peu de beurre dans les épinards ne peut être malvenu dans la situation actuelle, nous déplorons que cette revalorisation ne soit pas rétroactive au 1er janvier 2022.

En outre, une revalorisation de l'IFSE n'est pas une revalorisation de la grille indiciaire. Rappelons qu'au 1er mai 2022, du fait de l'inflation, le SMIC est passé à l'indice majoré 352. Ainsi un greffier est donc désormais recruté 4 points d'indice au dessus du SMIC. De plus, la grille des catégories C qui avait été revue, avec effet rétroactif au 1er janvier 2022, démarre donc au dessous du SMIC...

Cette annonce électoraliste ne vient pas clarifier la situation ni préciser les modalités et l'enveloppe prévue pour le réexamen de l'IFSE des greffiers et directeurs qui doit impérativement intervenir au moins tous les 4 ans en l'absence de mobilité.

Face à l'inflation galopante, à l'augmentation du coût de la vie et aux augmentations du SMIC passées et à venir, **la revalorisation de la grille indiciaire de l'ensemble des corps, communs et particuliers, est une nécessité impérieuse** ! L'échelle mobile des salaires, supprimée en 1983, doit être rétablie pour répercuter l'augmentation du SMIC sur l'ensemble des agents.

Rappelons également que nous avons demandé l'ouverture de négociations pour revenir sur la « réforme » statutaire de 2015 qui, entre autres, a eu des répercussions négatives sur la rémunération des greffiers et des C reclassés dans le corps des greffiers.

Quant à une éventuelle revalorisation du point d'indice, nous attendons toujours des annonces chiffrées...<sup>1</sup>

Montreuil le 12 mai 2022

---

<sup>1</sup> Voir notre tract de ce jour : <https://cgt-justice.fr/pour-une-revalorisation-immediate-de-nos-revenus/>